

le jeudi 12 décembre 2002

15 heures

Prière.

Il est unanimement convenu de reporter à demain la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits*.

---

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 54, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. E. Robichaud invoque le Règlement; il déclare que les propos du député de Shediac—Cap-Pelé s'écartent du sujet et sont répétitifs.

Le président suppléant indique à la Chambre que, traditionnellement, les parlementaires ont les coudées franches dans les débats, mais il rappelle au député de Shediac—Cap-Pelé de s'en tenir au sujet.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement quotidien est arrivée.

Après l'expiration du temps de séance, l'hon. M. Green, conformément à l'article 34 du Règlement, propose une motion portant prolongation de la séance. Puisque cinq parlementaires se lèvent à leur place pour signifier leur opposition à la motion, le président déclare que la motion est réputée retirée.

---

La séance est levée à 18 heures.